

L'hon. M. Fleming: Le député de Davenport peut se permettre de pontifier ailleurs, mais il lui faudra acquérir plus d'expérience à la Chambre avant de tenir de tels propos. Je lui ferai remarquer amicalement qu'il lui reste encore bien du chemin à faire. Monsieur l'Orateur, les honorables vis-à-vis essaient de jouer sur les mots concernant cette question de budgets. Je ne fais que souligner ce qui a déjà été dit en termes clairs à la Chambre. Le gouvernement ne présente aucun exposé budgétaire aujourd'hui.

Une voix: Quand le fera-t-il?

L'hon. M. Fleming: Je crois que le député aurait profité à écouter plutôt que de s'entêter à parler.

M. l'Orateur: A l'ordre! C'est le ministre de la Justice qui a la parole. S'il n'y a pas d'interruptions, il n'y aura peut-être plus de réponses provocantes. Nous serions sans doute plus éclairés sur la question si nous écoutions celui qui a la parole.

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, on a déjà certifié à la Chambre qu'il y aurait un budget; pas aujourd'hui, mais en temps et lieu. A ce moment-là, la procédure normale de la Chambre sera suivie. Aujourd'hui, ainsi que la Chambre en a été informée, monsieur l'Orateur, nous traitons de certaines modifications des impôts que nous avons proposées en avril dernier mais que nous n'avons pas mis en œuvre avant la dissolution. Je me permets de rappeler aux députés que six mois se sont écoulés et qu'il y a eu des élections générales depuis l'exposé budgétaire du 10 avril dernier. La Chambre ne reprend pas simplement son activité au point où elle l'avait laissée en avril.

Pour ce qui est des députés qui soutiennent que la motion les prive du droit de présenter des modifications et de discuter sous la présidence de l'Orateur, je dois dire qu'une telle affirmation n'est pas fondée et est même fautive. Il est rare, la chose est reconnue, que les modifications proposées au budget se rapportent à la teneur même de l'exposé. Habituellement, on se borne à condamner la politique ou l'administration d'une façon générale. On peut présenter de telles modifications lors de motions de subsides. Elles pourront être proposées en temps et lieu au moment de l'exposé budgétaire. D'après moi, toute modification au budget qu'un député souhaiterait présenter, si elle l'était maintenant, pourrait être proposée dans le cadre d'une motion re-

lative aux subsides et nous en aurons six de cette nature pendant la session, si la Chambre choisit de poursuivre ses travaux. Monsieur l'Orateur, permettez-moi de rappeler à la Chambre que nous avons terminé, il y a quelques jours, le débat sur l'Adresse en réponse, qui a donné lieu à cinq motions, exprimées en termes généraux, semblables à celles qui sont présentées d'ordinaire à propos du budget. Par conséquent, monsieur l'Orateur, quels propos vides et inconsistants que ceux qui clament que nous sommes privés du droit de présenter des amendements et des sous-amendements!

On prétend que la Chambre a le droit de contredire l'Orateur au fauteuil. La réponse à cela est évidemment très simple: ce débat n'est pas une présentation de budget. Mais permettez-moi de faire observer en passant, afin d'anticiper les arguments qu'on pourrait faire valoir au cours de la présente discussion, que la méthode que nous suivons maintenant diffère de celle des premières années de la Confédération. A cette époque, le discours sur le budget était quelquefois présenté à la Chambre, quelquefois en comité des subsides et parfois en comité des voies et moyens. Ce n'est que depuis 1875 que le discours est fait sous la présidence de l'Orateur et, même ensuite, la Chambre ne s'est pas toujours formée en comité des voies et moyens car cinq fois au moins, en 1875, 1878, 1889, 1892 et 1896, la Chambre s'était formée en comité des subsides.

Mais parlons de la pratique que nous suivons, qui veut que l'exposé budgétaire ait lieu sur une motion de former la Chambre en comité des voies et moyens, conformément de la deuxième partie du premier paragraphe de l'article 58 du Règlement. On a dit vendredi que si ce n'était pas un exposé budgétaire, la Chambre dérogeait à l'ancienne pratique de l'exposé budgétaire. Monsieur l'Orateur, il y a eu un exposé budgétaire cette année, le 10 avril. Mais nos vis-à-vis se trompent en affirmant que, depuis la formation de la Confédération, il y a eu un exposé budgétaire chaque année. Vendredi dernier, on a tenu des propos de ce genre très librement, si ce n'est à la Chambre, du moins en dehors. En fait, monsieur l'Orateur, il n'y a pas eu d'exposé budgétaire en 1907 ni en 1910. Il ne faut pas oublier, monsieur l'Orateur, que c'est un gouvernement libéral qui était au pouvoir à ce temps-là et le ministre des Finances...

[M. Gordon.]